Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 84 (1996)

Heft: 9

Artikel: Quand l'état économise sur le dos des femmes

Autor: Krill, Marie-Jeanne

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-281055

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

QUAND L'ÉTAT ÉCONOMISE SUR LE DOS DES FEMMES

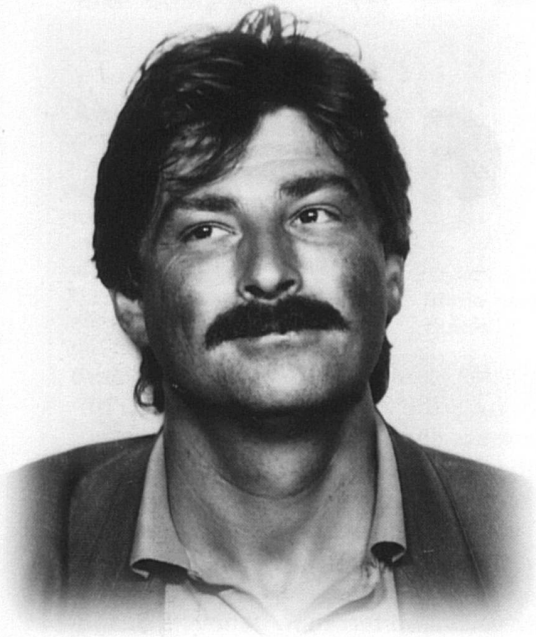

Déficits obligent, Confédération, cantons et communes doivent aujourd'hui se serrer la ceinture. Cette politique d'austérité n'est toutefois pas neutre. Ce sont en effet les femmes qui sont, en priorité, victimes des coupes budgétaires décidées par les pouvoirs publics. C'est ce que révèle une étude* qui vient d'être réalisée à la demande de la Conférence suisse des déléguées à l'égalité entre femmes et hommes et du Syndicat suisse des services publics (SSP). Entretien avec l'un de ses auteurs, l'économiste Tobias Bauer, du Bureau d'études sociales BASS.

Jusqu'ici, on avait l'impression que la situation des femmes employées dans le secteur public était meilleure que dans le privé. N'est-ce plus le cas?

– C'est toujours le cas. La différence de salaire entre hommes et femmes y est moins grande que dans le privé et la proportion des femmes qui y travaillent est plus importante. Mais l'on assiste aujourd'hui à une segmentation du monde du travail dans le secteur public également. En raison de la crise, les femmes sont de plus en plus confinées dans des emplois peu stables ou à temps partiel.

En terme de répercussion sur l'emploi, la politique d'achat de biens et de services des pouvoirs publics privilégie par ailleurs des secteurs essentiellement masculins. Moins d'un quart des emplois créés grâce aux commandes effectuées par la Confédération sont occupés par des femmes.

Selon votre étude, les coupes budgétaires ordonnées par les pouvoirs publics ne sont pas neutres du point de vue des sexes. Quelles sont les mesures d'économie qui pénalisent particulièrement les femmes?

– Déjà défavorisées au départ, les femmes ne peuvent qu'être pénalisées par des coupes linéaires. Mais l'Etat a aussi tendance à épargner dans des domaines comme la prise en charge des enfants, les crèches et les garderies, des domaines où on compte encore beaucoup sur le travail bénévole des femmes. Celles-ci sont par ailleurs nombreuses à travailler dans des secteurs comme la formation, la santé ou l'aide sociale, qui sont particulièrement touchés par les programmes d'austérité.

Je crains d'ailleurs que ces discriminations s'aggravent encore à l'avenir. Notre étude ne couvre en effet que les années 1991-1994, une période où les difficultés ne faisaient que commencer pour les caisses publiques.

Peut-on opérer d'autres choix? Y a-t-il des économies favorables aux femmes?

– Il y a toute une série de secteurs où l'on pourrait économiser sur le dos des hommes, plutôt que sur celui des femmes. Je pense à l'armée, à l'agriculture, au trafic privé. Je vous citerai un exemple: en supprimant les subventions destinées à la mise en valeur du beurre et du fromage, on pourrait tout à la fois économiser cent millions de francs et financer l'assurance maternité.

Il s'agit donc d'une simple question de volonté politique?

– Oui et on peut se demander si l'article constitutionnel sur l'égalité entre hommes et femmes est vraiment pris au sérieux. Lorsqu'on parle politique budgétaire, on semble l'oublier, comme s'il n'était fait que pour les périodes de beau temps.

La nouvelle loi sur l'égalité entre femmes et hommes est-elle un bon instrument pour essayer de corriger les discriminations dont font l'objet les femmes?

– C'est un très bon instrument, car il permet également de s'attaquer aux discriminations indirectes. Une femme qui occupe un emploi à temps partiel ne pourra ainsi pas être soumise à des conditions de travail moins favorables qu'une personne ayant un poste à temps complet. Mais là aussi, tout est question de volonté politique. Il ne suffit pas que l'instrument soit bon, il faut encore l'appliquer.

Notre système de sécurité sociale pénalise-t-il également les femmes?

– Oui, dans la mesure où le travail non rémunéré n'est pas pris en compte. Les choses bougent un peu dans le domaine de l'AVS grâce à l'introduction du bonus éducatif. Mais les progrès sont extrêmement lents. Les femmes ne bénéficient toujours pas d'une assurance maternité, alors que les militaires ont droit à une assurance pour perte de gains.

Quelles seront les incidences de la nouvelle loi sur le travail soumise au scrutin populaire le 1er décembre prochain? Les femmes risquent-elles aussi d'en être les principales victimes?

– Si cette loi est acceptée, ce dont je ne suis pas sûr, les salariés seront moins bien protégés. Ce sera notamment le cas de ceux qui ne sont pas soumis à une convention collective de travail. Une situation qui touche en priorité les femmes.

L'interdiction du travail de nuit des femmes dans l'industrie sera par ailleurs levée, sans qu'aucune compensation en temps ne soit accordée. C'est un bel exemple d'égalité au détriment des femmes.

Propos recueillis par Marie-Jeanne Krill

*«*Economiser au détriment des femmes? Politique d'austérité de la Confédération, des cantons et des communes: conséquences pour les femmes.*» Un résumé de l'étude est disponible en français au secrétariat du SSP, Sonnenbergstrasse 83, 8030 Zurich.